



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2019

Date de la convocation 7 juin 2019

Date d'affichage 7 juin 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

- › Convention avec la société Élior, 1 an reconductible 3 fois, pour la fourniture des repas au restaurant scolaire
- › Constitution de groupements de commandes avec la CCRV pour 6 marchés dont assurances CCTP
- › Fonds de concours CCRV, solde 2018 et 2019 pour l'enfouissement des réseaux rue d'Hygnières
- › Trois décisions modificatives
- › Retrait de la commune d'Osly-Courtil du SIVOM de la basse vallée de l'Aisne, vocation Eau, et adhésion au Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois
- › Annulation de la délibération Remplacement du conseiller démissionnaire dans la commission Appel d'offres
- › Remplacement du conseiller démissionnaire dans les commissions Travaux, École ALSH, Vie associative, Finances et Clect

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Pierre Langrand, Wendy Pasquet de Leyde, Philippe Lefèvre, Anne-Marie de Bussy, Martine Franquelin-Bauchet, Jean-Claude Stolaric, Alain Sautillet

Arrivée en cours de séance : Florence Bertin Walckenaer

Excusée : Isabelle Vilpoux-Pérut, procuration à Monique Ferré

Absents : Cédric Moliné, Charles-André Petit

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	11
Votants	12

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 mars et du conseil extraordinaire du 23 avril 2019

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 21 mars 2019 et la délibération du conseil extraordinaire du 23 avril 2019.

- Le conseil municipal adopte les comptes rendus à l'unanimité.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance et note les questions diverses.

Convention avec la société Élior pour la fourniture des repas au restaurant scolaire

Le maire, Christian Pérut, rappelle que l'appel d'offres pour la livraison des repas au restaurant scolaire s'étant révélé infructueux, le recours était de passer une convention avec le fournisseur. La convention, envoyée par Élior, a été reçue en mairie le 16 mai. Cette convention est passée pour une durée de un (1) an, renouvelable trois fois. Elle a pris effet au 1^{er} mars, afin de ne pas rompre la livraison des repas.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention avec la société Élior, à l'unanimité.

Constitution de groupement de commandes avec la CCRV

Le maire, Christian Pérut, explique qu'afin de réduire les coûts de diverses prestations, la communauté de communes Retz-en-Valois envisage de les mutualiser. Cela concerne les 6 marchés suivants :

- Réfection des nids de poule.
- Gravillonnage.
- Vérification et renouvellement des extincteurs.
- Vérification réglementaire des bâtiments et aires de jeux communaux.
- Achat de sel de déneigement.
- Assurances : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et marchés publics (6 lots) :
 1. assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
 2. assurance des responsabilités et des risques annexes ;
 3. assurance des véhicules et des risques annexes ;
 4. assurance de la protection juridique de la collectivité ;
 5. assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ;
 6. assurance des prestations statutaires.

Le maire, Christian Pérut, précise que nous n'opterons pas pour l'assurance des prestations statutaires, étant donné que la commune vient de changer d'assureur et que le nouveau contrat court jusqu'en 2022. Les diverses propositions seront étudiées.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention de groupement de commandes avec la communauté de communes Retz-en-Valois, à l'unanimité.

Fonds de concours CCRV, solde 2018 et 2019 pour l'enfouissement des réseaux rue d'Hygnières

Le maire, Christian Pérut, rappelle que la CCRV attribue à notre commune la somme de 10 000 € par an pour des opérations d'investissement. Pour la commune, le solde positif 2018 est de 8,44 €. Autant demander un seul versement plutôt que de le morceler. Il propose de demander les 10 000 € du fonds de concours 2019 et de solder le reliquat 2018 pour le plan de financement des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le bas de la rue d'Hygnières, dite tranche 1. Ces travaux s'élèvent à :

- Montant total	105 567,04 €	100,00 %
- Participation Useda	23 075,23 €	21,86 %
- Fonds de concours CCRV	10 008,44 €	9,48 %
- Commune d'Ambleny	72 483,37 €	68,66 %

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de demander l'attribution du fonds de concours 2019 et le solde du reliquat 2018 à la communauté de communes Retz-en-Valois, à l'unanimité.

Trois décisions modificatives

Le maire, Christian Pérut, informe que Mme Rasamimanana, la trésorière, a fait remarquer quelques anomalies sur des montants et que ceux-ci nécessitent d'être corrigés. Il s'agit plus d'une confusion de chiffres qui doivent être arrondis.

Fonctionnement

042 6811 - 0,98 €
011 615222 + 0,98 €

Investissement

13 1341 - 0,37 €
10 1068 + 0,37 €
001 - 29 101,76 €
21 2184 + 10 000,00 €
21 2188 + 19 101,76 €

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la régularisation des chiffres, à l'unanimité.

Retrait de la commune d'Osly-Courtil du Sivom de la basse vallée de l'Aisne, vocation Eau, et demande d'adhésion au Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois

Le maire, Christian Pérut, annonce que, lors de sa séance du 7 mai 2019, le Sivom a émis un avis favorable à la demande de retrait de la commune d'Osly-Courtil pour la vocation Eau, et que celle-ci souhaite adhérer au Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois (SESV), à compter du 1^{er} janvier 2020. Le conseil municipal doit se prononcer sur ces deux décisions.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le retrait de la commune d'Osly-Courtil du Sivom de la basse vallée de l'Aisne et son adhésion au Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois, à l'unanimité.

Annulation de la délibération Remplacement du conseiller démissionnaire dans la commission Appel d'offres

Le maire, Christian Pérut, annonce avoir reçu un courrier du préfet de l'Aisne demandant au conseil municipal de bien vouloir retirer la délibération prise le 21 mars dernier, concernant la nomination d'un membre à la commission Appel d'offres (CAO). En effet, un nouveau membre de cette commission doit être « élu » et non « nommé ».

Par ailleurs, le courrier précise que les marchés publics dont la valeur estimée est inférieure à 5 548 000 €HT, pour un marché de travaux, ou à 221 000 €HT, pour un marché de fournitures et de services, ne sont pas attribués par la CAO. Des travaux de cette importance n'étant pas programmés dans un avenir proche, le maire propose de ne pas remplacer le conseiller démissionnaire dans cette commission.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, annule la délibération du 21 mars 2019, à l'unanimité.

Remplacement du conseiller démissionnaire dans les commissions Travaux, École ALSH, Vie associative, Finances et Clect

Le maire, Christian Pérut, explique que les nominations dans les commissions Travaux, École ALSH, Vie associative, Finances et Clect n'ont, quant à elles, aucune raison d'être modifiées. Il maintient les propositions de la séance du 21 mars, soit : Philippe Lefèvre dans les commissions Travaux, Vie associative et Finances, et Pierre Langrand à la commission École ALSH. Pour la Clect, dans l'ordre du tableau, sont titulaires, Christian Pérut et Monique Ferré, suppléants, Sophie Lamarre et Cédric Beaufort.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme Philippe Lefèvre et Pierre Langrand dans les différentes commissions et les représentants à la Clect, avec 9 voix pour et 3 abstentions

Questions diverses

Inscriptions à l'école

Martine Bauchet demande où en sont les inscriptions à l'école pour la prochaine rentrée.

Cédric Beaufort, adjoint aux affaires scolaires, précise que, pour le moment, environ 121 inscriptions ont été enregistrées, mais qu'il y en a toujours d'autres avant la rentrée, dues aux éventuels nouveaux arrivants dans la commune ou à quelques retardataires. En plus du départ des élèves de CM2, il y en aurait d'autres pour diverses causes familiales : divorces, déménagements, mutations professionnelles des parents... Les inscriptions d'enfants venant de communes extérieures, hors Saint-Bandry, ont été acceptées. Au jour d'aujourd'hui, on ne peut parler que d'une projection d'effectif.

Le maire, Christian Pérut, annonce que la commune ne demande plus de frais de scolarisation aux communes extérieures, mais que l'on n'en paye pas non plus. Souhaitons que, compte tenu des permis de construire à venir, un certain nombre d'enfants vienne étoffer l'effectif actuel.

Alain Sautillet dit, qu'effectivement, il faut rebondir sur les constructions futures. Il demande aussi si un trottoir sera envisagé devant ces nouvelles constructions.

Le maire, Christian Pérut, répond que c'est une évidence. Il y aura un trottoir, comme il en a été fait devant les nouvelles maisons des rues du Pont-Cheminet et Quillette. Un ralentisseur peut aussi être étudié aux entrées du village.

Salon de coiffure

Martine Bauchet demande si le salon de coiffure va ouvrir car elle a entendu des informations contradictoires.

Le maire, Christian Pérut, dit que le compromis de vente est signé et que, sauf imprévu, le salon devrait bien rouvrir.

Réunion de quartier 21^e BIR

Alain Sautillet demande ce qui a été envisagé suite à la réunion des riverains car Mme Deschamps est très inquiète.

Pierre Langrand, adjoint aux travaux, informe qu'il a rencontré Mme Deschamps et qu'il l'a rassurée.

Le maire, Christian Pérut, répond qu'une décision collégiale a été prise. Des panneaux Stop seront installés à l'intersection des rues du 21^e BIR et des Jardins, et une ligne blanche sera créée dans le virage des rues du 21^e BIR et de la Plaine pour inciter les conducteurs à ralentir, car c'est une question de sécurité.

La séance est levée à 19 h 05.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr